



Syndicat Intercommunal des Ecoles du Gelon et du Coisin

RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION

RENTREE 2019 – 2020

**Les inscriptions aux services périscolaires sont ouvertes
du lundi 1^{er} avril au vendredi 17 mai 2019**

AUCUNE REINSCRIPTION N'EST AUTOMATIQUE

L'inscription des enfants aux services périscolaires (garderies matin/soir et cantine) pour la rentrée 2019-2020 s'effectue par l'intermédiaire du portail famille **exclusivement** et l'envoi des documents se fait par mail **uniquement**.

Vous avez déjà un compte sur le Portail Famille :

Il vous suffit de mettre à jour les informations renseignées l'année dernière directement via le portail famille en ligne sur www.siegc.fr

Une fois les mises à jour effectuées, merci de nous transmettre*, par mail, à l'adresse suivante : periscolaire@siegc.fr

- 1- Bulletin de pré-inscription complété, par enfant
- 2- Coupon du règlement intérieur daté et signé
- 3- Attestation de travail des deux parents
- 4- Le mandat de prélèvement automatique accompagné d'un RIB (si prélèvement automatique déjà en place cette année, le renouvellement est automatique)
- Attestation du Quotient Familial datant de moins de 2 mois
- Attestation d'assurance responsabilité civile au nom de l'enfant

(1, 2, 3, 4 sont téléchargeables depuis www.siegc.fr dans l'onglet « périscolaire »)

****ATTENTION : chaque document demandé devra être scanné individuellement et l'ensemble des documents feront l'objet d'un seul envoi mail.***



Entre le 24 et le 30 juin, il est conseillé de vérifier sur le portail famille que l'inscription pré-enregistrée correspond aux demandes formulées sur le bulletin de pré-inscription envoyé.



A partir du vendredi 5 juillet, vous pourrez vous rendre sur votre compte du portail famille pour prendre connaissance de la validation ou non, ou partielle, de votre demande d'inscription.

AVANT CETTE DATE, AUCUN PLANNING NE SERA CONSIDERE COMME VALIDE. AUCUN COURRIER POSTAL NE SERA ENVOYE